



# COMMUNE DE CHATEAU-D'ŒX

---

Conseil communal  
de et à  
1660 Château-d'Oex

## Préavis No 16/2020

Château-d'Oex, le 29 octobre 2020  
Greffe + Bourse\_0134 + 9111\_emo

## **Budget communal 2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions légales en la matière, la municipalité vous soumet pour adoption, le budget communal 2021.

Vous trouverez, ci-après, les commentaires généraux annexés à ce préavis. Le détail de chaque compte apparaît dans le fascicule habituel du budget.

Le budget communal pour l'année 2021 se présente de la manière suivante :

Total des charges	CHF	25'418'997.16
Total des revenus	CHF	<u>25'470'616.30</u>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>CHF</b>	<b>51'619.14</b>
		=====

La municipalité se tient à disposition pour tout renseignement utile et prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX**

- vu le préavis municipal No 16/2020 du 13 octobre 2020 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- D'adopter le budget 2021 de la Commune de Château-d'Oex tel que présenté.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 13 octobre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic :  Eric Grandjean  
La Secrétaire :  Eliane Morier



**ABREVIATIONS**

<b>ACI</b>	Administration cantonale des impôts
<b>AC</b>	Année courante
<b>AF</b>	Allocations familiales
<b>AGILE</b>	Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficiente (PCi)
<b>AFIB</b>	Association Festival International de Ballons
<b>AI</b>	Assurance invalidité
<b>AMAC</b>	Assurance maladie et accidents
<b>AP</b>	Année précédente
<b>APG</b>	Allocation perte de gain (service militaire et protection civile)
<b>ARASAPE</b>	Association régionale de l'action sociale Aigle et Pays-d'Enhaut
<b>ARPAJE</b>	Association régionale du Pays-d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants
<b>ASP</b>	Assistant de sécurité publique
<b>ASR</b>	Association Sécurité Riviera
<b>ASSCOM</b>	Association des commerces du village
<b>ASIPE</b>	Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut
<b>AVAG</b>	Centre de collectage de déchets de Saanen
<b>AVASAD</b>	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile
<b>AVS</b>	Assurance vieillesse et survivants
<b>AVSM</b>	Association vaudoise des secrétaires municipaux
<b>CAMAC</b>	Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire
<b>CCF</b>	Commission consultative du feu
<b>CCL</b>	Centre de culture et de loisirs du Pays-d'Enhaut

<b>CGPI</b>	Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion
<b>CIP</b>	Caisse intercommunale de pensions
<b>CITAV</b>	Communauté d'Intérêt touristique des Alpes Vaudoises
<b>CSD</b>	Conférence des syndicats du District de La Riviera
<b>CSR</b>	Centre social régional
<b>CVE</b>	Compagnie vaudoise d'électricité Romande Energie
<b>DAP</b>	Détachement d'appui
<b>DECHPE</b>	Périmètre de Gestion des Déchets du Pays-d'Enhaut
<b>DEV</b>	Développement économique du canton de Vaud
<b>DGE</b>	Direction générale de l'environnement du canton de Vaud
<b>DPS</b>	Détachement premiers secours
<b>EC</b>	Eaux claires
<b>EU</b>	Eaux usées
<b>ECA</b>	Etablissement cantonal d'assurance
<b>FAJE</b>	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants du Canton de Vaud
<b>FAO</b>	Feuille des avis officiels
<b>FEM</b>	Fondation pour l'enseignement de la musique
<b>FER</b>	Fonds d'économie régionale
<b>FET-PE</b>	Fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut
<b>FIB</b>	Festival International de Ballons
<b>GED</b>	Gestion électronique des documents
<b>GFPE</b>	Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut
<b>GID</b>	Gestion intégrée des documents
<b>IPC</b>	Indice des prix à la consommation
<b>LAA</b>	Loi sur l'assurance accident

---

<b>LADE</b>	Loi sur l'appui au développement économique	<b>PPA</b>	Plan partiel d'affectation
<b>LAMV</b>	Loi sur l'assurance maladie vaudoise	<b>PPE</b>	Propriété par étages
<b>LAMaI</b>	Loi sur l'assurance maladie	<b>RC</b>	Responsabilité civile
<b>LAPHREMS</b>	Loi sur l'aide aux personnes recourant à l'hébergement en EMS	<b>RC</b>	Route cantonale
<b>LEM</b>	Loi sur les écoles de musique	<b>RCPEPC</b>	Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions
<b>LHR</b>	Loi sur l'Harmonisation des Registres	<b>SAF</b>	Service cantonal des améliorations foncières
<b>LPR</b>	Loi fédérale sur la politique régionale	<b>SDISPE</b>	Service de défense incendie et de secours du Pays-d'Enhaut
<b>MOB</b>	Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA	<b>SDT</b>	Service cantonal du développement territorial
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement	<b>SIT</b>	Système d'information du territoire communal
<b>OMSV</b>	Organisme médico-social vaudois	<b>SM</b>	Service cantonal de la mobilité
<b>ORP</b>	Office régional de placement	<b>SPECo</b>	Service de la promotion économique et du Commerce
<b>PDCn</b>	Plan directeur cantonal	<b>ST</b>	Suisse Tourisme
<b>PDCom</b>	Plan directeur communal	<b>STEP</b>	Station d'épuration des eaux usées
<b>PDDE</b>	Plan directeur de la distribution de l'eau	<b>SUVA</b>	Caisse nationale en cas d'accidents
<b>PERET</b>	Pays-d'Enhaut Région Economie & Tourisme	<b>TCO</b>	Télé-Château-d'Oex SA
<b>PGA</b>	Plan général d'affectation	<b>UCV</b>	Union des communes vaudoises
<b>PGEE</b>	Plan général d'évacuation des eaux	<b>Vd Rando</b>	Association vaudoise du tourisme pédestre
<b>PNR</b>	Parc Naturel Régional Gruyère - Pays-d'Enhaut		
<b>POCAMA</b>	Portail cantonal des manifestations		

## 1. COVID-19

La situation d'urgence engendrée par la propagation du virus Covid-19 a laissé les communes dans un grand nombre d'incertitudes juridiques, techniques et financières. Si les autorités fédérales et cantonales ont été réactives dans la mise en place des différentes mesures restrictives afin d'endiguer au plus vite la pandémie, beaucoup de questions sont restées en suspens et le demeurent encore lors de la rédaction de ce préavis.

La situation de crise, par définition, est un évènement qui survient brusquement et dont les conséquences ne sont pas prévisibles. A plus forte raison lorsque différentes mesures sont prises par les autorités supérieures et qu'elles sont régulièrement modifiées et adaptées aux circonstances.

Dans ces conditions particulières, la municipalité a décidé de traiter séparément les aspects financiers liés au Covid-19 et l'élaboration du budget 2021. Les conséquences financières des mesures engagées par la commune pour empêcher la propagation du virus Covid-19 apparaîtront lors de l'établissement des comptes 2020 et 2021. Les montants aux budgets 2020 et 2021 des principaux chapitres impactés sont les suivants :

Chapitre		Budget 2021	Budget 2020	Causes probables
30	Autorités et personnel	CHF 3'951'096	CHF 3'857'954	Heures supplémentaires pour nettoyages, désinfection, etc.
31	Biens, services, marchandises	CHF 5'809'668	CHF 5'615'553	Matériel sanitaire, produits désinfectants, affichages, etc.
40	Impôts	CHF 11'954'600	CHF 11'688'000	Diminution des recettes fiscales
42	Revenus du patrimoine	CHF 2'072'268	CHF 2'081'467	Réductions de loyers, de redevances d'utilisation du DP, etc.

Les pertes probables des années 2020 et 2021 viendront ainsi en déduction du capital (CHF 1'754'086.63 au 01.01.2020). Dès lors, la municipalité a établi le budget 2021 en respectant l'équilibre budgétaire sans l'imprévisibilité de l'impact financier lié au Covid-19.

Indépendamment du budget, cette incertitude commande, tant de la part de l'Autorité que du personnel, une politique prudente et la poursuite des efforts constants d'économie dans tous les secteurs.

## 2. CONCEPTS DE RESULTATS – SOLDES BUDGETAIRES

### Le solde de fonctionnement

Le budget 2021 présente un solde de fonctionnement (excédent de revenus) de **CHF 51'619.14**. Ce solde comprend les amortissements comptables obligatoires et supplémentaires, les mouvements sur les réserves, les imputations internes et les gains et pertes comptables. Il s'agit d'un résultat purement comptable qui ne fait pas la distinction entre les écritures avec ou sans flux financier. Bien souvent, il ne reflète pas la situation économique réelle.

### Le solde de fonctionnement épuré

Le solde de fonctionnement épuré (marge nette d'autofinancement) se monte à **CHF 7'671.00**. Il s'agit d'une vision économique (ou de gestion) du résultat de la commune. Sous réserve d'une politique d'amortissements comptables appropriée, un solde de fonctionnement épuré à l'équilibre garanti une bonne situation financière à court, moyen et long termes. La commune est capable de rembourser la dette ou de reconstituer ses capitaux propres et ainsi poursuivre sa politique d'investissement. Le solde de fonctionnement épuré est le concept de résultat le plus important. Il est à la fois un objectif de gestion dans le cadre du respect de l'équilibre budgétaire au moment du budget, et un instrument de mesure de la situation économique communale lors des comptes.

### La marge d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement (cashflow de fonctionnement) permet d'apprécier les moyens financiers résiduels qui pourront être utilisés pour financer de nouveaux investissements, rembourser une dette ou reconstituer des capitaux propres. Elle permet de savoir quels sont les moyens financiers dégagés par l'activité de fonctionnement (exploitation), sachant que la commune a couvert son activité d'exploitation. La marge brute d'autofinancement 2021 se monte à **CHF 1'693'094.00**

### Le solde financier

Le solde financier prend en considération l'investissement net de la commune, afin d'obtenir une vision financière plus large. Il répond à la question suivante : quels sont les besoins de financement liés aux activités d'exploitation (fonctionnement) et d'investissement de la commune ? Le solde financier est d'une manière générale très souvent négatif, ce qui signifie que l'activité d'exploitation ne permet pas de financer les investissements. En d'autres termes, la marge d'autofinancement est inférieure à l'investissement net. La commune de Château-d'Œx n'échappe pas à ce constat, avec un solde financier de **CHF – 1'958'850.00**. Un tel résultat n'est pas forcément signe de mauvaise santé financière, au contraire, cela signifie que la commune investit.

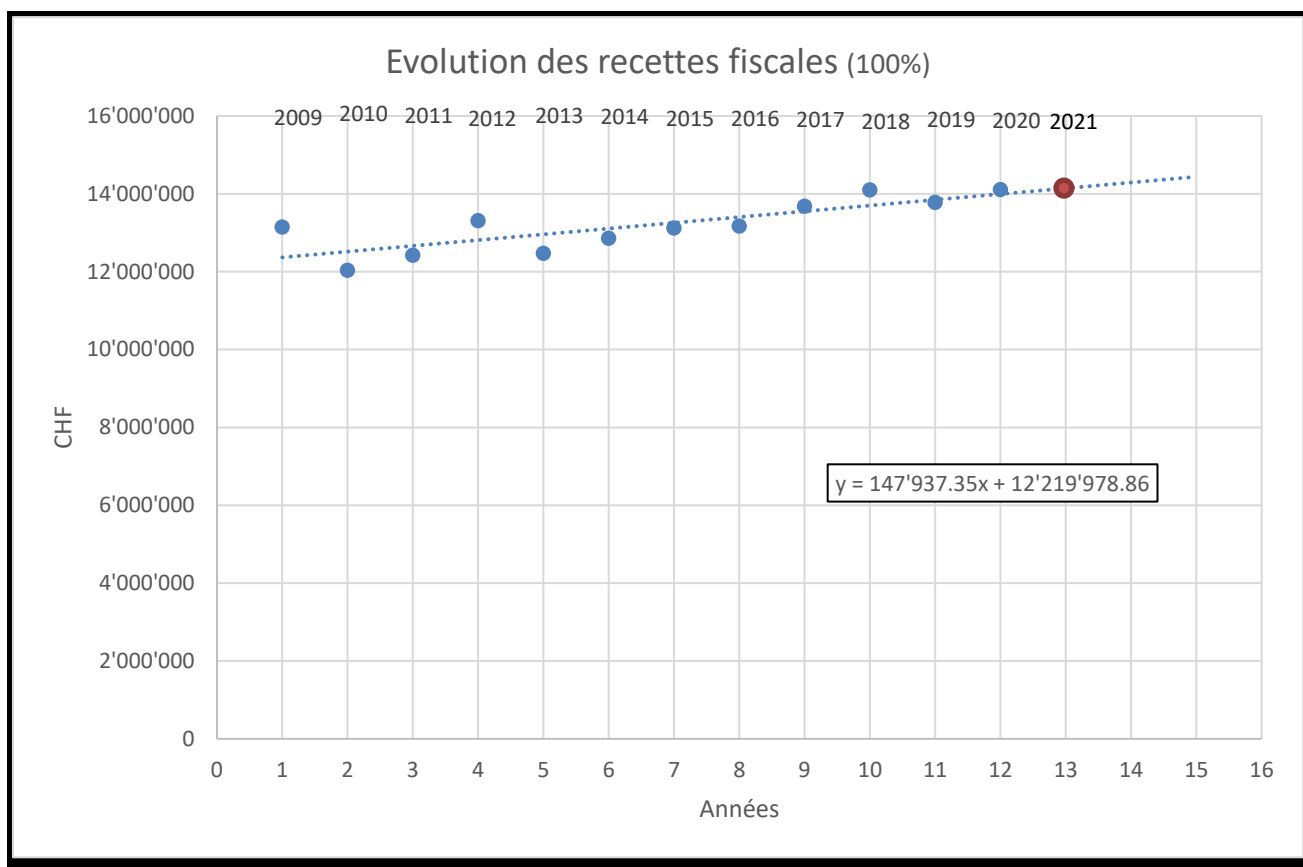
Tableau 1 : Soldes budgétaires

Opérations	Désignation	2016	2017	2018	2019	Budget 2020	Budget 2021
+	Total des produits	24'235'379	25'492'140	25'966'604	25'961'808	24'829'933	25'470'616
-	Total des charges	24'401'587	24'668'332	25'410'827	25'617'824	24'808'236	25'418'997
<b>=</b>	<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-166'208</b>	<b>823'808</b>	<b>555'777</b>	<b>343'984</b>	<b>21'697</b>	<b>51'619</b>
-	Prélèvement sur les réserves (sans les domaines autofinancés)	210'992	467'864	0	14'673	0	43'948
-	Imputations internes (produits)	3'426'031	3'515'105	3'544'553	3'610'963	3'650'960	3'773'599
-	Gains comptables (+ Moins valeurs comptables)	396'080	721'000	44'800	0	0	0
+	Amortissements supplémentaires	560'992	454'137	600'111	0	0	0
+	Amortissements du découvert	0	0	0	0	0	0
+	Attributions aux réserves (sans les domaines autofinancés)	0	0	334'031	223'225	0	0
+	Imputations internes (charges)	3'426'031	3'515'105	3'544'553	3'610'963	3'650'960	3'773'599
<b>=</b>	<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE (Marge nette d'auto.)</b>	<b>-212'288</b>	<b>89'081</b>	<b>1'445'119</b>	<b>552'536</b>	<b>21'697</b>	<b>7'671</b>
+	Amortissements du patrimoine financier	0	577'810	400'000	0	0	0
+	Amortissements du patrimoine administratif	1'547'759	1'490'611	1'432'433	1'569'657	1'810'481	1'963'292
-	Prélèvement sur les réserves (domaines autofinancés)	439'613	0	600'111	89'197	206'664	277'869
+	Attributions aux réserves (domaines autofinancés)	213'684	86'288	160'077	3'168	0	0
<b>=</b>	<b>CASH FLOW DE FONCTIONNEMENT (Marge (brute) d'auto.)</b>	<b>1'109'543</b>	<b>2'243'790</b>	<b>2'837'518</b>	<b>2'036'165</b>	<b>1'625'514</b>	<b>1'693'094</b>
+	Recettes d'investissements	6'304'682	1'197'557	993'754	1'269'243	3'253'985	2'399'233
-	Dépenses d'investissements	9'388'571	3'582'488	3'997'152	4'808'818	8'291'899	6'051'177
<b>=</b>	<b>SOLDE FINANCIER</b>	<b>-1'974'347</b>	<b>-141'141</b>	<b>-165'880</b>	<b>-1'503'410</b>	<b>-3'412'400</b>	<b>-1'958'850</b>

### 3. EVALUATION DES RECETTES FISCALES

Les revenus d'impôts de l'année comptable 2019 s'élèvent à CHF 13'779'375.00, alors que la projection budgétée atteint CHF 14'381'275.00. Ces revenus (à 100%) se situent sur la courbe de tendance. Le montant qui figure au budget, ramené au taux communal, prend en compte une progression théorique des recettes fiscales ainsi que la baisse du taux de 1,5 points.

Graphique 1 : Evolution de l'impôt et courbe de tendance





La prévision budgétaire des impôts est basée sur la progression linéaire des rendements d'impôts depuis 2009. Les impôts suivant le taux sont naturellement adaptés aux fluctuations de ce dernier. Le budget 2021 est supérieur de quelques CHF 284'000.00 par rapport aux comptes 2019. A noter la réduction de l'impôt sur le bénéfice net des sociétés (RIE III) qui diminue et passe à CHF 200'000.00 par rapport au budget 2020. La compensation cantonale pour l'année 2021 est réduite de CHF 53'139.00 à CHF 31'147.00.

Tableau 2 : Evolution des différentes classes d'impôts depuis 2016

cpté nat suf			Comptes de fonctionnements	2016	2017	2018	2019	2020	2021
			Rendements d'impôts à 100%	13'168'187	13'678'160	14'095'669	13'779'375	14'109'387	14'381'285
			Taux d'imposition commu	83.0	83.0	83.0	83.0	81.5	81.5
2100	400	0	IMPOTS SUR LE REVENU	5'350'351	5'550'985	5'438'019	5'666'309	5'420'000	5'650'000
2100	400	1	IMPOT SUR LA FORTUNE	1'483'151	1'738'057	1'690'630	1'732'789	1'650'000	1'750'000
2100	400	2	IMPOT A LA SOURCE	394'498	341'796	288'447	327'609	350'000	350'000
2100	400	3	IMPOT SUR LA DEPENSE (SPECIAL ETRANGERS)	448'662	527'039	877'264	872'878	650'000	870'000
2100	401	0	IMPOT SUR LE BENEFICE NET DES SOCIETES	356'418	261'536	498'000	175'013	350'000	200'000
2100	401	1	IMPOT SUR LE CAPITAL DES SOCIETES	53'019	74'261	56'013	67'662	60'000	65'000
2100	401	2	IMPOT COMPL. SUR IMMEUBLES SOCIETES	32'864	29'643	7'931	32'339	25'000	35'000
2100	402	0	IMPOT FONCIER	1'331'758	1'401'871	1'521'221	1'478'157	1'550'000	1'530'000
2100	404	0	DROITS DE MUTATIONS	445'879	529'843	364'906	374'670	450'000	390'000
2100	405	0	IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS & DONATIONS	316'487	389'778	399'111	158'620	370'000	320'000
2100	406	0	IMPOT SUR LES CHIENS	22'920	24'870	19'260	23'850	22'000	22'600
2100	406	1	TAXE SUR LES TOMBOLAS & LOTOS	384	570	420	0	0	0
2100	406	2	TAXE SUR LES APPAREILS AUTOMATIQUES	550	0	800	150	1'000	300
2100	409	0	IMPOTS RECUPERES APRES DEFALCATION	17'982	13'534	31'710	19'840	20'000	21'700
2100	410	0	TAXE SUR LES LICENCES	35'444	31'841	33'547	33'819	33'000	33'000
2100	411	0	REDEVANCE DU GROUPE E	158'665	155'662	156'546	163'248	160'150	163'000
2100	422	0	INTERETS MORATOIRES	64'709	53'682	66'692	95'396	60'000	72'000
2100	436	0	FRAIS DE POURSUITE	10'408	9'509	9'373	10'872	10'000	10'000
2100	437	0	AMENDES	0	0	0	0	1'000	1'000
2100	441	0	IMPÔT SUR LES FRONTALIERS	0	6'087	5'397	163	6'000	6'000
2100	441	1	PART A L'IMPOT SUR GAINS IMMOBILIERS	405'446	212'308	234'119	150'359	280'000	200'000
2100	451	0	COMPENSATION CANTONALE RIE III VD 2019				53'139	31'000	31'147
				10'929'596	11'352'873	11'699'405	11'436'881	11'499'150	11'720'747

#### 4. PEREQUATIONS INTERCOMMUNALES

Les montants portés au budget 2021 au titre des péréquations intercommunales sont basés sur les acomptes calculés par le canton. Aux comptes ils varient d'une part en fonction des rentrées d'impôts conjoncturels effectives et d'autre part en fonction des dépenses thématiques réalisées. A noter que les péréquations prennent en compte les pertes fiscales liées à la RIE III vaudoise. Les négociations entre le Comité de l'UCV et le Conseil d'Etat ont abouti à un accord en août 2020 pour adapter le financement de la facture sociale, aujourd'hui appelée Participation à la Cohésion Sociale (PCS).

Tableau 3 : Résumé des péréquations intercommunales et de la participation à la cohésion sociale

Comptes	Désignation	Acompte n et décompte n-1							
		2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
7200 351 500	Facture sociale AC	2'156'968	2'292'125	2'378'442	2'193'257	2'264'777	2'069'176	1'978'147	2'318'034
7200 351 510	Facture sociale AP					75'869	162'513		
7200 451 500	Facture sociale AP			-198'485	-5'982			-382'084	-435'108
	<b>Total facture sociale</b>	<b>2'156'968</b>	<b>2'292'125</b>	<b>2'179'957</b>	<b>2'187'275</b>	<b>2'340'646</b>	<b>2'231'689</b>	<b>1'596'063</b>	<b>1'882'926</b>
2200 352 900	Alimentation du fonds	2'325'990	2'358'855	2'491'612	2'002'105	1'998'679	1'992'943	1'877'430	1'872'485
2200 352 910	Péréquation nette solde AP			366'665	118'226		128'295		86'966
2200 352 920	Péréquation - attribution à provision			196'612					
	<b>Alimentation du fonds</b>	<b>2'325'990</b>	<b>2'358'855</b>	<b>3'054'889</b>	<b>2'120'331</b>	<b>1'998'679</b>	<b>2'121'238</b>	<b>1'877'430</b>	<b>1'959'451</b>
2200 452 900	Retour du fonds	-2'183'645	-2'116'693	-2'202'638	-2'427'339	-2'164'712	-2'210'887	-2'141'162	-1'935'769
2200 452 910	Péréquation nette solde AP			-536'243		-120'354		-178'958	
	<b>Retour du fonds</b>	<b>-2'183'645</b>	<b>-2'116'693</b>	<b>-2'738'881</b>	<b>-2'427'339</b>	<b>-2'285'066</b>	<b>-2'210'887</b>	<b>-2'320'120</b>	<b>-1'935'769</b>
	<b>Total péréquation nette</b>	<b>142'345</b>	<b>242'162</b>	<b>316'008</b>	<b>-307'008</b>	<b>-286'387</b>	<b>-89'649</b>	<b>-442'690</b>	<b>23'682</b>
4300 452 900	Dépenses thématiques AC	-2'053'472	-1'966'469	-2'257'979	-1'943'827	-1'765'400	-1'520'448	-1'942'836	-1'680'004
4300 452 910	Dépenses thématiques AP				-391'683	-355'747		-2'309	-152'712
4300 352 910	Dépenses thématiques AP			149'363			203'849	151'747	
	<b>Total dépenses thématiques</b>	<b>-2'053'472</b>	<b>-1'966'469</b>	<b>-2'108'616</b>	<b>-2'335'510</b>	<b>-2'121'147</b>	<b>-1'316'599</b>	<b>-1'793'398</b>	<b>-1'832'716</b>
6000 352 900	Réforme policière	364'361	362'113	347'557	329'329	337'698	338'394	319'978	323'078
6000 452 910	Réforme policière AP					-11'360			
6000 352 910	Réforme policière AP			29'410	4'131		12'742	8'021	27'972
	<b>Total réforme policière</b>	<b>364'361</b>	<b>362'113</b>	<b>376'967</b>	<b>333'460</b>	<b>326'338</b>	<b>351'136</b>	<b>327'999</b>	<b>351'050</b>
	<b>TOTAL DES PEREQUATIONS</b>	<b>610'202</b>	<b>929'931</b>	<b>764'316</b>	<b>-121'783</b>	<b>259'450</b>	<b>1'176'577</b>	<b>-312'026</b>	<b>424'942</b>

Remarques: Les corrections des acomptes issus des décomptes définitifs de la péréquation sont comptabilisés l'année suivante.

## 5. CAPACITE ECONOMIQUE D'ENDETTEMENT MAXIMUM

Partant du solde primaire prévisionnel, il est possible de calculer chaque année la capacité économique d'endettement maximum de la commune. Le calcul tient compte de la durée d'effacement de la dette ( au max. 30 ans), d'un taux d'intérêt prévisionnel (taux moyen actuel + marge de risque) et d'un éventuel taux d'inflation.

La capacité économique d'endettement de la commune est son niveau maximum d'endettement soutenable financièrement sur le long terme. C'est la relation entre la dette maximum hypothétique et la situation financière réelle (et son évolution). Dès lors, la gestion de la dette consiste à analyser régulièrement cette relation afin de prendre les mesures adéquates au niveau de l'endettement et/ou de la situation financière. Pour l'année 2021, la capacité économique d'endettement s'élève à CHF 53,5 millions. Elle est donc supérieure au plafond d'endettement de CHF 50,0 millions voté en début de législature et qui reste de facto la limite supérieure à ne pas dépasser.

Tableau 4 : Calcul du solde primaire prévisionnel

Opérations	Désignation	2016	2017	2018	2019	Budget 2020	Budget 2021
=	<b>CASH FLOW DE FONCTIONNEMENT (Marge (brute) d'auto.)</b>	1'109'543	2'243'790	2'837'518	2'036'165	1'625'514	1'693'094
+	Intérêts passifs	770'000	478'165	423'389	412'130	458'005	433'000
=	<b>SOLDE PRIMAIRE</b>	1'879'543	2'721'955	3'260'907	2'448'295	2'083'519	2'126'094
	Pondération retenue		15%	20%	25%	20%	15%
=	<b>SOLDE PRIMAIRE PONDERE ARRondi = capitaux disponibles pour emprunter</b>						2'408'000

Tableau 5 : Capacité économique d'endettement maximum

	Années	2045	2050
	<i>Nombre d'années considérées</i>	25	30
Solde primaire = Capitaux disponibles pour emprunter		2'714'201	2'782'738
Intérêts passifs		815'498	975'742
Taux d'actualisation du solde financier		0.70	0.65
Cash flow		1'898'703	1'806'995
<b>Capacité d'endettement (y.c. capitaux)</b>		<b>53'592'386</b>	<b>62'808'962</b>

### Données de base :

Durée d'effacement de la dette : 25 ans  
Solde primaire prévisionnel : CHF 2'408'000  
Taux d'intérêt prévisionnel : 1,5%  
Taux d'inflation prévisionnel : 0,5%

## 6. CONCLUSIONS

### **Budget 2021 : Un budget équilibré**

La Municipalité poursuit sa volonté d'équilibrer durablement ses exercices budgétaires, conformément au règlement sur la comptabilité des communes. L'équilibre budgétaire passe par la séparation claire de l'investissement et du fonctionnement, avec comme corollaire de soumettre par voie de préavis les dépenses reconnues d'investissement, ce qui permet de dégager une marge d'autofinancement (MA) permettant de financer les projets prioritaires.

Cela permet également au Conseil communal de se prononcer sur ces projets d'investissement et d'en débattre ouvertement sans qu'ils passent inaperçus parmi les nombreuses lignes budgétaires.

Comme mentionné dans le point n°1 du présent préavis, le budget 2021 ne réserve que peu ou pas de montants extraordinaires pour des faits exceptionnels (Covid-19 ; déneigement record ; glissements de terrain ; dégâts routiers ; intempéries, etc.). Ces montants imprévisibles seront pris en compte lors du bouclage final de l'exercice avec explications et informations au Conseil Communal. Les pertes probables des années 2020 et 2021 viendront ainsi en déduction du capital (CHF 1'754'086.63 au 01.01.2020).

Il est prévu des charges d'un montant de CHF 25,42 millions ( -0,8 % par rapport aux comptes 2019). Au niveau des recettes, la Commune s'attend à percevoir CHF 25,47 millions, en diminution de 1,9 % par rapport à 2019. Cette différence provient principalement de la diminution du taux d'imposition qui a été ramené de 83,0 à 81,5 points suite à la reprise des frais de l'AVASAD par le canton à partir de 2020.

Le projet de budget 2021 présenté par la Municipalité de Château-d'Oex dégage un solde de fonctionnement épuré positif de CHF 7'671.00, ce qui permet de qualifier le budget de sain et équilibré. Une gestion maîtrisée des charges d'exploitation et le traitement séparé des aspects financiers liés au Covid-19 permettent l'équilibre budgétaire et ainsi la poursuite d'une politique des investissements mesurée mais nécessaire à la bonne marche et à l'avenir de notre Commune.

### **Plan de relance économique**

Ce qui prime pour les communes aujourd'hui, c'est moins de prédire l'avenir que de s'y préparer. Il est moins important de connaître précisément les impacts chiffrés sur les recettes et les dépenses du ménage communal à court, moyen ou long termes, que d'identifier, évaluer et préparer des mesures correctrices appropriées, permettant de conserver au maximum une bonne santé financière. «Si la météo n'est pas connue d'avance, il est possible de se préparer aux différentes conditions climatiques».

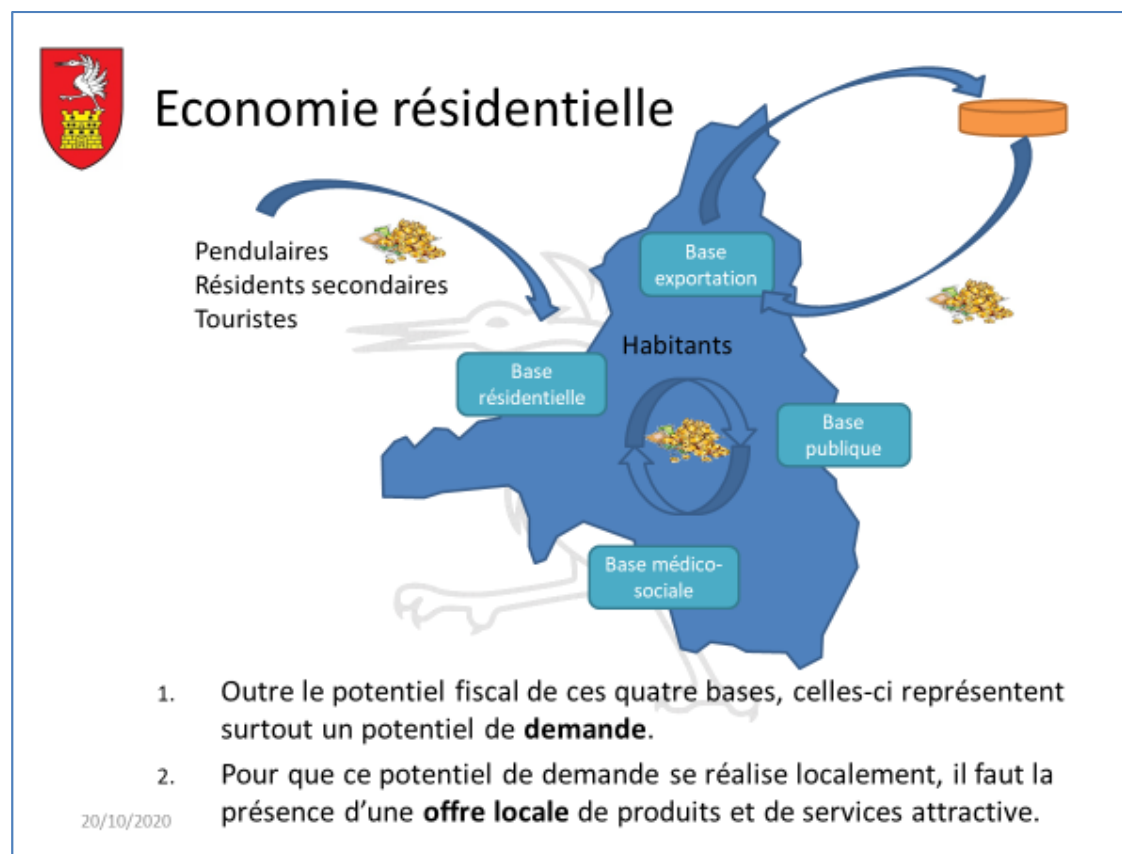
Ainsi, au début de l'été, la municipalité a repris les éléments publiés dans sa vision stratégique 2018-2021 à la lumière du rapport final de l'institut du management des villes et du territoire (Haute Ecole de Gestion ARC), ainsi que des événements récents liés au COVID-19.

## L'économie résidentielle : une révolution pour le développement territorial.

Récente, cette théorie prend en compte un phénomène qui a pris une ampleur considérable au cours de ces dernières années: la mobilité des personnes. Les revenus fiscaux des personnes physiques sont ainsi de plus en plus souvent dispersés au-delà des frontières communales. Si l'économie d'exportation reste une base importante de l'économie territoriale, elle n'est plus la seule. Ainsi, la base résidentielle constitue l'une des quatre bases susceptibles d'alimenter financièrement la commune (avec la base exportatrice, la base médico-sociale et la base publique). Autrement dit, c'est l'argent que les habitants ou touristes dépensent localement en biens et services.

Le schéma ci-contre illustre l'économie résidentielle ou « présenteielle » :

- ❑ La base productive (exportation) désigne les flux financiers représentés par les salaires et les dividendes redistribués localement. Hormis certaines activités agricoles, cette base productive à l'exportation est faible dans le Pays-d'Enhaut.
- ❑ La base résidentielle ou « présenteielle » désigne les ressources financières amenées par les pendulaires, les touristes sur le territoire et les habitants travaillant sur le territoire dans des secteurs d'activité autres que ceux énumérés dans les autres bases. C'est l'une des bases économiques essentielles sur laquelle la municipalité fonde sa vision stratégique.
- ❑ La base médico-sociale regroupe l'ensemble des revenus des personnes rentières (AVS et autres rentes) et des personnes actives dans le domaine de la santé habitant sur le territoire.
- ❑ La base publique réunit les revenus des employés de la fonction publique habitant sur le territoire.



---

Le développement économique, social et culturel d'un territoire dépend principalement de deux choses :

1. Être en mesure de créer de la valeur, de l'exporter et de la vendre (ce que réalise par exemple le secteur du tourisme au Pays-d'Enhaut).
2. Être en mesure de faire circuler localement les flux financiers, cette circulation locale améliorant le chiffre d'affaires des entreprises locales et leur capacité à créer de l'emploi.

Dans le cadre de son plan de relance économique, la municipalité a évalué et pondéré pour chaque projet l'impact sur l'augmentation de la demande (fréquentation) et sur le renforcement de l'offre locale de produits et de services. Le plan des investissements comporte ainsi une colonne « priorisation » avec la pondération de l'impact de chaque projet classé par ordre dégressif.

Le plan de relance donne ainsi les lignes directrices permettant à la municipalité d'effectuer des choix et d'établir des priorités dans l'allocation des montants au budget communal ainsi que pour l'établissement du plan des investissements. L'utilisation de fonds publics pour des tâches non régaliennes trouve sa justification dans l'objectif de renforcement de l'offre, permettant de dégager davantage de moyens et ainsi d'augmenter l'attractivité de la commune. La part des fonds publics dans les tâches non régaliennes devrait cependant être limitée de façon à maintenir un esprit entrepreneurial et un intérêt pour des investisseurs privés.

Le montant total des projets figurant sur le plan des investissements se monte à près de CHF 42,9 millions, dont CHF 3,6 millions planifiés pour 2021. La marge d'autofinancement de CHF 1'693'094 permet de soutenir nos futurs investissements, mais n'est toutefois pas suffisante pour la totalité des 3,6 millions planifiés l'année prochaine. Il s'ensuit une augmentation des emprunts de CHF 1'958'850, ce qui porte la dette nette à environ CHF 38,9 millions.

Sur le plan de l'endettement, la municipalité confirme son objectif de maintenir la dette à un niveau permettant le remboursement complet sur une période de 25 ans. Il s'agit de maintenir une équité intergénérationnelle et de ne pas faire supporter le poids de la dette aux générations futures en respectant la capacité économique d'endettement (53,5 millions pour 2021) plafonnée à CHF 50.0 millions lors du PA de début de législature 2016 – 2021.

Nos remerciements vont à tout le personnel communal qui a œuvré et contribué à l'établissement de ce budget et qui, comme nous, a dû accepter certaines coupes sur des dépenses pourtant pertinentes. Merci aussi à la Commission de Gestion-Finance et au Conseil Communal pour leur bonne collaboration et leur engagement tout au long de l'année au profit de la collectivité publique.

La Municipalité